

DEPARTEMENT
du Haut Rhin
Arrondissement
de COLMAR

COMMUNE DE HOHROD
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 mars 2018

Nombre de membres en exercice :	10	Sous la présidence de M. Bernard FLORENCE, Maire :
Etaient présents :	08	Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, Mr Matthieu BONNET, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK, Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER, Mme Sophie POGGIO
Absente excusée	01	Mr Charles FRITSCH
Absente	01	Mme Emilie BLAISE
Procuratior(s)	01	Mr Charles FRITSCH a donné procuration à Mr Matthieu BONNET

3. FINANCES COMMUNALES 2018

3.2. BUDGET SE 2018 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT - REDEVANCE ABRM - REMPLACEMENT COMPTEUR EAU - VOTE BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

3.2.1.: FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET ASSANISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs comme suit (tarifs identiques à 2017)

a) Tarif Eau (en €)

Abonnement annuel	136.00
Location annuelle du compteur	19.60
Prix du m ³ (tarif dégressif maintenu)	
0 à 250 m ³	1.90
251 à 1000 m ³	1.81
+ 1001 m ³	1.72

Période de facturation calquée sur l'année civile

Edition de factures semestrielles, l'une intermédiaire (consommation estimée), l'autre définitive (relevé du compteur)

b) redevance Assainissement :

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal maintient la redevance d'assainissement à 0,72 Euros pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2018

3.2.2. REDEVANCES ABRM :

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Basin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2018 (identiques à 2017) :

redevance pour pollution domestique :	0.35 euros/m3
redevance pour modernisation des réseaux de collecte :	0.233 euros/m3

3.2.3. REMPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU :

Le Conseil Municipal maintient également le prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple)

- compteur d'eau 55.- euros TTC

Facturation de la main d'œuvre en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau

HOHROD, le 29 mars 2018

Extrait certifié conforme

Délibération certifiée exécutoire de plein droit

Conformément aux dispositions

De la loi n° 82-263 du 22 juillet 1982

Le Maire,

Bernard FLORENCE



COMMUNE DE HOHROD

Service Eau

12, Rue Principale

68140 HOHROD

Tél 03 89 77 36 52

Facture

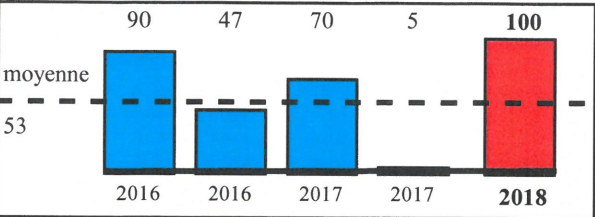
N° 2018-001-000031

Le 05/07/2018

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 14/08/2018

Annexe 2



Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 001-000015						Période facturée : du 01/01/2018 au 30/06/2018			
Description	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse			
	C00048	855	955	100	Estimé				
Branchement	Désignation					Base	Taux	Montant	
00015	ABONNEMENT					1.00	68.00000	68.00	
00015	LOCATION COMPTEUR					1.00	9.80000	9.80	
00015	CONSOMMATION EAU : tranche 1 à 250					100.00	1.90000	190.00	
DISTRIBUTION DE L'EAU							67.27%	267.80	
00015	REDEVANCE ASSAINISSEMENT					100.00	0.72000	72.00	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							18.09%	72.00	
00015	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE					100.00	0.35000	35.00	
00015	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE					100.00	0.23300	23.30	
ORGANISMES PUBLICS							14.64%	58.30	
NET A PAYER :							398.10 euros		

Prix de revient (hors abonnement): 0.00320 euros par litre
Total Abonnement :77.80 euros

COMPTEUR ESTIME

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : <http://www.hohrod.fr>
et en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectivité 017198 **Référence :** 2018-01-00-31

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Modalités de règlement :
1. En numéraire à la Trésorerie de Munster
2. par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Munster 19, Grand'rue 68140 MUNSTER
3. par virement sur le compte de la Trésorerie : BDF 30001 00307 D6820000000 clé 70

REFERENCES

001-000015

Coll 217

217

Clé1 1

Clé2 S

Numéro 2018-001-000031

Echéance 14/08/2018

NET A PAYER 398.10 euros

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

HOHROD ZONE BUHL

Ammerc 3A

ORIGINE DE L'EAU

La zone BUHL (155 habitants)¹ de la commune de HOHROD est alimentée en eau par une source et par intermittence par le réseau de HOHRODBERG. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 09/03/1982 et 16/03/2007 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est traitée par rayonnements ultraviolets avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 3,8°f (degré français)
- pH : 6,7

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de trente minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,5 mg/l
- Teneur maximale : 1,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

- Teneur moyenne en chlorures : 6,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

La teneur en ions perchlorates dépasse toutefois les seuils recommandés avec une valeur moyenne de 7,4 µg/l (valeur maximale de 18,1 µg/l).

CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par la commune de HOHROD sur la zone BUHL est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, des ions perchlorates – issus des combats de la première guerre mondiale - ont été détectés dans l'eau des captages. Sur la base des avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2011 et 2012, il est recommandé :

- de ne pas utiliser cette eau pour la préparation des biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois
- de ne pas consommer cette eau pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

HOHROD ZONE KUHSBACH

Annexe 3B

ORIGINE DE L'EAU

La zone KUHSBACH (77 habitants)⁽¹⁾ de la commune de HOHROD est alimentée en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 09/03/1982 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est traitée par rayonnements ultraviolets avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 2,9°f (degré français)
- pH : 6,3

La référence de qualité pour le paramètre pH a été dépassée à plusieurs reprises.

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 0,4 mg/l
- Teneur maximale : 1,2 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

- Teneur moyenne en chlorures : 4,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 5,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par la commune de HOHROD sur la zone KUHSBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

HOHROD ZONE HOHRODBERG

Annexe 3C

ORIGINE DE L'EAU

La zone HOHRODBERG (82 habitants)⁽¹⁾ de la commune de HOHROD est alimentée en eau par 3 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 09/03/1982 et 16/03/2007 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est traitée par rayonnements ultraviolets avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 4,5°f (degré français)
- pH : 6,4

La référence de qualité pour le paramètre pH a été dépassée à plusieurs reprises.

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,4 mg/l
- Teneur maximale : 2,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

- Teneur moyenne en chlorures : 6,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

La teneur en ions perchlorates dépasse toutefois les seuils recommandés avec une valeur moyenne de 11,56 µg/l (valeur maximale de 18,8 µg/l).

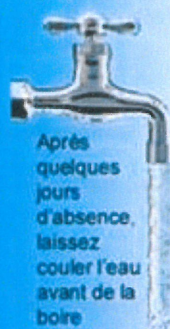
CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par la commune de HOHROD sur le secteur HOHRODBERG est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Néanmoins, des ions perchlorates – issus des combats de la première guerre mondiale - ont été détectés dans l'eau des captages. Sur la base des avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2011 et 2012, il est recommandé :

- de ne pas utiliser cette eau pour la préparation des biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois,
- de ne pas consommer cette eau pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars_grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com



COMMUNE DE HOHROD

FICHE DE CALCUL

PERTES DE RESEAUX ANNEE 2017(11 mois)

réservoirs	production	Trop plein	Prélèvement Volume distribué V4	Consommation + service V6	Perte de réseaux	Linéaire réseau	Indice linéaire de perte de réseau (V4-V6)/365*linéaire réseaux
hohrodberg	22 699	9539	11 161	10 418	743	4,4 km	0.04
BUHL	12 812	3 878	9 034				
KUHSBACH	6 611	833	5 778				
TOTAL HOHROD	19 423	4 711	14 712	12 219	2 493	4 ,69 km	0.14

Annexe 4